## **PROVINCE DE QUÉBEC**

## **VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 394

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 394 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des

services municipaux pour l'année financière 2021

Adoption par le conseil : 19 janvier 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <a href="https://www.ville.vallevfield.gc.ca/reglements-municipaux">https://www.ville.vallevfield.gc.ca/reglements-municipaux</a>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 janvier 2021.

Kim V. Dumouchel, avocate Greffière